



## **RENOVATION DES LOGEMENTS PERMANENTS : PREMIER BILAN ENCOURAGEANT POUR L'OPAH-RU**

Un an après son lancement, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU), portée par la Communauté de Communes de Serre-Ponçon, confirme toute sa pertinence pour répondre aux enjeux majeurs du territoire : **amélioration des logements anciens ou dégradés, rénovation énergétique, adaptation des logements** à la perte d'autonomie, mais aussi **remise sur le marché de logements aujourd'hui vacants**. Grâce à l'OPAH-RU, les ménages peuvent bénéficier d'un **accompagnement gratuit et personnalisé**, depuis la définition du projet jusqu'au montage des dossiers de subventions, en s'appuyant notamment sur les dispositifs nationaux MaPrimeRénov' et MaPrimeAdapt', complétés par des aides de la Région, du Département et des communes.

### **Le succès des permanences**

Les premiers mois de déploiement ont rencontré un réel succès. Les permanences assurées par Soliha Alpes du Sud, opérateur en charge du suivi-animation, ont permis d'accompagner déjà de nombreux propriétaires dans leurs projets.

Depuis le 23 mai 2025, 178 personnes ont été reçues. Cet engouement témoigne du besoin d'accompagnement des propriétaires, qu'ils soient occupants ou bailleurs, pour mobiliser les aides financières disponibles et engager des travaux ambitieux.

Marquée par une suspension temporaire du dispositif « MaPrimeRénov » au niveau national, cette première année a surtout été celle de la communication et de la sensibilisation des propriétaires aux aides existantes, laissant augurer une concrétisation des travaux par la suite.

### **Une campagne renforcée contre les logements vacants**

L'ensemble des propriétaires identifiés comme détenteurs de logements vacants sur le territoire de la communauté de communes a été directement sollicité afin de présenter les aides existantes et l'accompagnement proposé.

Cette campagne spécifique de lutte contre les logements vacants répond à un objectif clair : identifier les biens aujourd'hui inoccupés et accompagner leurs propriétaires vers une remise sur le marché, au bénéfice du logement permanent sur le territoire.

### Rappel des conditions d'éligibilité

#### Où ?

Le périmètre de l'OPAH concerne **l'ensemble du territoire intercommunal.**

#### Pour qui ?

L'accompagnement des propriétaires (occupants ou bailleurs) dans le cadre du dispositif concerne uniquement les logements occupés à titre de résidence principale. Il est par ailleurs soumis à conditions de ressources pour les propriétaires occupants (ménages « modestes » et « très modestes » au sens de l'Agence Nationale de l'Habitat).

### Les chiffres clés de la première année à l'échelle de la Communauté de Communes :

- 143 rendez-vous personnalisés
- 6 dossiers validés par l'ANAH
- 25 dossiers en cours de montage
- 253 000 € de travaux globaux en cours de réalisation
- 198 000 € de subventions accordées (tous financeurs confondus)

### L'opération se poursuit !

Les propriétaires, occupants ou bailleurs, sont invités à prendre contact avec Soliha Alpes du Sud afin d'étudier les possibilités d'accompagnement et les aides mobilisables pour leurs projets. Permanences tous les vendredis matin, de 9h à 12h, à Chorges (Mairie) et Embrun (Manutention), sur RDV

**Contact :** 04 92 51 53 34 - [contact.hautesalpes@soliha.fr](mailto:contact.hautesalpes@soliha.fr)

Retrouvez toutes les informations : [Communauté de Communes de Serre-Ponçon](https://www.ccserreponcon.com)

#### Contact :

[pvdd@ccserreponcon.com](mailto:pvdd@ccserreponcon.com)  
06.98.77.71.19

